



ASBL Commerce Liégeois
11, rue du Verbois - 4000 Liège
+32 4 222 18 62
www.commerceliegeoisasbl.be
braderie@commerceliegeois.be

LA BRADERIE DU CENTRE-VILLE - INFOS PRATIQUES



du **jeudi 31** mai au **dimanche 3** juin 2018



Accès (montage des étals), chaque jour, entre **7h** et **9h**.



de **10h** à **18h**
(ouverture au public)

« Pour veiller à la sécurité de la population et au bon déroulement de la manifestation, les mesures de sécurité de cette année seront renforcées (selon l'O.C.A.M.). Le périmètre sera totalement fermé dès 10h, seuls les piétons et les véhicules de sécurité y seront admis ! Chaque commerçant doit donc organiser son planning de livraison en fonction. Il n'y aura aucune dérogation possible et aucune transgression ne sera tolérée »



Démontage des étals entre **18h00** et **20h** (maximum)



Rues fermées à la circulation

(réouverture à **18h30**)

Régence, Université, Pont d'Avroy et Cathédrale (à hauteur de la rue de la Régence)

Ambulants: entrée par Cathédrale (Schlepper), sortie par la rue Charles Magnette



Interdit de stationner rue Charles Magnette



Brasseur Carré

Entrée jusque 9h00 par la rue du Pot d'Or

INSTALLATION DE VOTRE ÉTAL :

- **Sans la preuve de paiement de votre emplacement, votre installation ne pourra être autorisée ;**
- le stationnement des camions, camionnettes, véhicules de tourisme et remorques, sera **INTERDIT** ;
- l'installation se fera uniquement devant l'emplacement qui vous a été attribué ;
- laissez un passage d'un moins 1 mètre à l'arrière de votre échoppe, entre celle-ci et la vitrine devant laquelle vous êtes installés ;
- les produits/articles vendus doivent être ceux qui ont été préalablement autorisés ;
- vous devez procéder au nettoyage des lieux et à l'évacuation de vos déchets chaque jour ;
- et **N'OUBLIEZ PAS**, que votre participation est **obligatoire tous les jours** de la manifestation.

Retrouvez le règlement sur le site commerceliegeoisasbl.be

